

Communications des sections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1912)**

Heft 128

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Communications du Comité central

Propositions pour les nouvelles nominations dans la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Le dépouillement du vote des Sections pour les propositions à la Commission fédérale des Beaux-Arts ont donné le résultat suivant :

Pour la Suisse allemande :

RIGHINI, Sig., Zurich.

Ont obtenu des voix : MM. BURI et MOSER.

Pour la Suisse romande :

HERMANJAT, Abr., Vaud.

VAUTIER, Otto, Genève.

MURET, Alb., Vaud, ex-æquo.

BIÉLER, E., Valais, »

Ont obtenu des voix : MM. VALLET, L'EPLATTENIER, de MEURON, PRINCE, F. DE SCHALLER.

M. VALLET avait obtenu le même nombre de voix que MM. MURET et BIÉLER, mais sur sa demande expresse il ne figure pas dans la liste de propositions.

Préavis du Comité central concernant la lettre suivante.

Le Comité central, par égard pour les 30 collègues qui ont signé la lettre ci-dessous, ne veut pas en refuser l'insertion, mais il déclare que l'interprétation qu'ils donnent des décisions de l'Assemblée générale est tout à fait inexacte (voir N° 124 de l'*Art suisse*). Cette assemblée ne s'est pas abstenue, mais a, au contraire, refusé l'urgence et a renvoyé toute la question à l'Assemblée générale de l'année prochaine.

En conformité de ce qui précède, le Comité central déclare que cette publication n'a aucune portée et que cette lettre en tant que notification de la création d'une nouvelle section est nulle et non avenue. Le Comité central la publie à titre de simple document.

Genève, novembre 1912.

A Monsieur Ferdinand HODLER,
Président du Comité Central de la Société des Peintres, Sculpteurs
et Architectes suisses.

Monsieur le Président,

Les membres de la Section genevoise de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, au nombre de 30, dont les noms suivent, ont l'honneur de porter à votre connaissance qu'ils se sont constitués en section indépendante de celle existant déjà à Genève.

Les raisons qui ont déterminé la décision que nous avons prise ont été exposées par nos mandataires, MM. H. de Saussure et L. Dunki, tant à l'assemblée des délégués qu'à l'assemblée générale, en juin dernier à Zurich. Il nous semble donc inutile d'y revenir.

Le procès-verbal de l'assemblée générale, trop succinct quant à cette question et pouvant faire croire à ceux de nos collègues qui n'assistèrent pas à cette assemblée, que notre demande a été repoussée, nous en appelons au souvenir de tous les assistants pour rappeler les faits suivants :

1. Que l'assemblée générale s'est abstenue dans le vote sur la question d'urgence, considérant par là cette affaire comme locale.

2. Que M. Righini, membre du Comité central, après avoir consulté un juriste sur cette question, a fait en assemblée générale la déclaration que nous étions en droit de fonder notre section.

Ces faits démontrent donc le plein droit que nous avons de constituer à Genève une seconde section des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, de même qu'il n'y a d'autre part aucun article de nos statuts qui s'y oppose.

Nous tenons à affirmer que les divergences de vues entre nos collègues de Genève et nous ne concernent nullement des questions de tendances artistiques.

Enfin, nous témoignons de notre attachement inaltérable à la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, dont les principes directeurs et les statuts restent les nôtres. Nous croyons avoir agi, non dans un but de lutte, mais bien dans l'idée de créer un milieu dans lequel nous puissions discuter et travailler avec calme et prendre ainsi en toute liberté d'esprit la défense des intérêts généraux de notre société.

Nous vous avisons que le bureau de notre nouvelle section est constitué comme suit :

Président : H. de Saussure, peintre.

Vice-président : L. Dunki, peintre.

Trésorier : D. Estoppey, peintre.

Secrétaire : S. Pahnke, peintre.

Vice-Secrétaire : C. Angst, sculpteur.

et en vous priant de bien vouloir faire insérer la présente dans le prochain numéro de l'*Art suisse*, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la nouvelle section « Nouvelle Genève »,

Le Secrétaire,

S. Pahnke.

Le Président,

H. de Saussure.

LISTE DES MEMBRES DE LA NOUVELLE SECTION :

C. ANGST, sculpteur.

A. BASTARD, peintre.

E. BAUD, peintre.

G. DE BEAUMONT, peintre.

E. BROSSET, peintre.

H. COUTAU, peintre.

F. de LAPALUD, peintre.

L. DUNKI, peintre.

R. ENGEL, peintre.

D. ESTOPPEY, peintre.

A. FRANZONI, peintre.

J. GACHET, peintre.

A. JACQUES, peintre.

J. JACOBI, peintre.

G. KOHLER, peintre.

E. L'HUILLIER, peintre.

G. MAUNOIR, peintre.

H. VAN MUNDEN, peintre.

S. PAHNKE, peintre.

P. PERRELET, peintre.

Z. PLOJOUX, sculpteur.

E. RHEINER, peintre.

L. RHEINER, peintre.

L. ROLANDO, sculpteur.

L. SABON, peintre.

A. SANDOZ, peintre.

H. DE SAUSSURE, peintre.

J. SIMONET, peintre.

G. SYZ, sculpteur.

A. TRACHSEL, peintre.

Communications des Sections

Genève, le 2 décembre 1912.

Monsieur Ferd. HODLER,
Président de la Société des Peintres, Sculpteurs
et Architectes suisses.

Mon cher Président,

Le Comité de la Section de Genève a l'avantage de vous informer, qu'après avoir pris connaissance de la déclaration formelle adressée au Comité central par un certain nombre d'artistes dissidents, il a rayé de la liste des membres de la Section les signataires adhérents au groupe « Nouvelle Genève ».

Les intéressés ont été avisés personnellement et la Section se réserve le droit d'examiner individuellement toute demande de réintégration qui lui serait présentée. (Ci-joint un exemplaire des circulaires que le Comité a adressé aux signataires.)

En vous renouvelant l'expression de nos sentiments bien dévoués,

Pour le Comité,

Otto VAUTIER, président.

★

Genève, le 1^{er} décembre 1912.

Monsieur et cher collègue,

Le Comité de la Section de Genève de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, prenant acte de votre déclaration formelle

datée de novembre dernier, adressée au Comité central, et qui comporte votre renonciation à la qualité de membre de la Section de Genève de notre Société, à l'avantage de vous notifier que vous êtes rayé de la liste de ses membres, Art. 10 des statuts de notre Société, ceci, sans préjudice de l'attitude que nous nous réservons d'adopter, au moment où sera soulevée la question de droit concernant la légalité de cette seconde section — constituée en opposition avec la décision prise par la dernière assemblée générale de la Société.

Agrérez, Monsieur et cher collègue, l'expression de nos sentiments bien distingués.

Pour le Comité :

Le Président, Otto VAUTIER.

P.-S. — La section se réserve d'examiner individuellement chaque demande de réintégration qui lui serait adressée.

□□□ **Expositions** □□□

XI^{me} Exposition internationale des Beaux-Arts à Munich 1913 ————— Section suisse

(Circularaire adressée aux artistes.)

Le soussigné est chargé de vous informer que, dans sa séance du 21 octobre dernier, le Conseil fédéral a décidé, sur l'invitation qui lui en a été adressée, de participer aussi à la XI^{me} Exposition internationale des Beaux-Arts à Munich, en 1913.

Comme cela a été le cas pour de précédentes expositions internationales à Munich, l'espace dont pourra disposer la section suisse sera fort limité; on lui réservera probablement de nouveau deux salles d'une longueur totale d'environ 90 mètres de cimaise. Il n'a pas été possible d'obtenir davantage. On pourra donc admettre, pour la section suisse, tout au plus 150 œuvres (peinture, dessin gravure et sculpture). Pour l'envoi de ces 150 œuvres, il serait déplacé de s'en laisser proposer près de 2000 comme pour une exposition nationale. Tous les refus, qui s'élèveraient à près de 1800, n'occasionneraient aux auteurs que des frais; au surplus, des mécontentements surgiraient à nouveau, sans qu'il soit tenu compte des circonstances spéciales. Il faudrait aussi éviter de grever le crédit des Beaux-Arts par des dépenses hors de proportions avec le but et la valeur de cette exposition. Pour prévenir ces dépenses abusives, ainsi que pour simplifier l'organisation, le Conseil fédéral a décidé de prendre certaines mesures préalables suivant proposition de la Commission des Beaux-Arts. Il a donc ordonné d'inviter d'abord tous les artistes suisses à s'annoncer provisoirement en vue de cette exposition et de faire désigner par la Commission des Beaux-Arts, parmi ces inscriptions provisoires, 150 artistes qui seront autorisés à envoyer chacun trois œuvres au maximum, soit en tout 450 œuvres. Pour le reste, l'organisation aura lieu de la même façon que pour les expositions internationales de Beaux-Arts auxquelles la Confédération prend part et conformément au « règlement » établi par les organisateurs de l'exposition de Munich. Le jury sera nommé par les 150 exposants suivant les prescriptions de l'ordonnance d'exécution.

A teneur de cette décision, le soussigné a l'avantage de vous inviter à vous annoncer provisoirement pour la dite exposition, en utilisant, à cet effet, le formulaire ci-inclus, lequel devra être retourné rempli, avant le 15 janvier 1913.

Avec considération distinguée,

Le Secrétaire de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

(Signé) : Ch. DÜBY.

*

Exposition de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, Novembre 1913, au Kunsthaus, à Zurich.

Les membres de la Société recevront les formulaires d'adhésion à cette exposition au commencement de l'année prochaine.

Exposition d'Art de la Suisse romande.

Organisée par la Société zurichoise des Beaux-Arts, au Kunsthaus, à Zurich, pour le printemps 1913 (en deux séries).

Exposition de Noël des Artistes bernois.

Au Musée des Beaux-Arts de Berne, du 1^{er} au 31 décembre 1912.

Exposition d'œuvres de

Ed.-Marcel Sandoz, sculpteur, Paris.

Galerie Heinemann à Munich, du 15 novembre au 15 décembre 1912.

Le Salon fédéral de 1912

à Neuchâtel.

Le Salon fédéral a clos ses portes et nous pouvons dès maintenant nous faire une idée de la réussite de cette entreprise en jetant un coup d'œil sur les chiffres suivants, principalement si nous les comparons à ceux du Salon fédéral à Zurich, il y a deux ans.

Les entrées se chiffrent à 25,000 visiteurs. Quant aux ventes, le total s'élève à Fr. 110,025.— répartis sur 142 œuvres et 56 acheteurs. Cette somme représente environ 1/3 de la valeur d'assurance des œuvres à vendre, proportion qui est rarement atteinte dans les expositions de ce genre.

A Zurich, en 1910, les entrées ont atteint le chiffre de 15,000, tandis que les ventes n'ont pas dépassé fr. 68,000.—.



Bourses fédérales.

Demande en vue d'obtenir une bourse à prélever sur le Crédit pour l'avancement et l'encouragement des Arts en Suisse.

Les demandes doivent être adressées au Département fédéral de l'Intérieur (M. Ch. Düby, secrétaire) et les œuvres devront parvenir entre le 1^{er} et le 15 janvier à Berne (Palais fédéral).

□ **Inserate** □ **Annonces** □

JÜNGLING

22 Jahre alt, der gute Anlagen besitzt zum Malen, sucht

Stelle

bei einem Landschaftsmaler als Handlanger. Offerten sind zu richten an Haasenstein & Vogler, Glarus, unter Chiffre Sc 1581 Gl.



D. R. W. Z.

WEIMARFARBE

hergestellt unter ständiger Aufsicht der Grossherzoglich Sächs. Hochschule für bildende Kunst, Weimar

Weimar-Farbe G. m. b. H. Weimar

Preislisten und Broschüren kostenlos

Zu beziehen in der Schweiz durch:
Schumacher, Schmidt & Co., Luzern
A. Neupert, Zürich I, Usterstr. 10